



Municipalité Saint-Ignace-de-Loyola

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le soussigné :

Qu'il y aura une séance extraordinaire du Conseil municipal au cours de laquelle les points suivants seront adoptés :

- Autorisation d'entraves à la circulation et de fermeture temporaire de rues dans le cadre des célébrations de la fête nationale du Québec.
- Résolution visant l'octroi du contrat d'offre de service de l'architecte pour la rénovation de l'église – Centre multifonctionnel.
- Nomination d'un coordonnateur du service de l'urbanisme et de l'environnement par intérim (Remplacement de congé de maternité).

Cette séance se tiendra lundi le 15 juin 2026 à 19h00.

Les délibérations du conseil et la période de questions porteront uniquement sur les points mentionnés ci-dessus.

Donné à Saint-Ignace-de-Loyola ce 12^e jour de juin 2026.

Guy Ménard
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Guy Ménard, directeur général, greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 12 juin 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12^e jour de juin 2026.

Guy Ménard
Directeur général et greffier-trésorier